

RAPPORTEUR : Monsieur Jacky GAUTHIER

OBJET : Avenant n°1 au marché de gestion et d'entretien des deux aires d'accueil et du terrain de grands passages des gens du voyage de la CAPC.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux orientations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Vienne, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) favorise l'accueil des gens du voyage sur son territoire en offrant une aire d'accueil à Châtellerault (27 emplacements, soit 54 places de caravanes°, une aire d'accueil à Naintré (8 emplacements, soit 16 places de caravanes) et un terrain de grands passages d'une superficie de 2,5 hectares permettant l'accueil de grands groupes lors de leurs déplacements saisonniers.

La gestion de ces trois sites a été confiée en janvier 2014 à la société Hacienda SG2A, pour une durée d'un an (du 6 janvier au 31 décembre 2014), reconductible deux fois de manière tacite.

La société gère déjà les trois sites dans un marché précédent, jusqu'au 31 décembre 2013.

Le marché, par appel d'offres, de la gestion des trois sites se décline au travers des axes suivants :

- l'accueil, l'information et la médiation des voyageurs,*
- la gestion administrative,*
- la gestion comptable,*
- le nettoyage, l'entretien et la réparation des équipements.*

Le montant annuel de cette prestation est de 126 300,33 € H.T (151 560,40 € T.T.C), soit un montant total pour les 3 ans de 378 900,99 € HT (454 681,20 € TTC).

A partir du 19 décembre 2013 à 14h00, les agents de la société ont exercé leur droit de retrait sur l'aire d'accueil de Châtellerault, suite à une altercation violente avec l'un des résidents qui a proféré des paroles outrageantes. La société n'honorait plus ses missions sur le terrain depuis cette date, jusqu'au 17 janvier 2014 où les choses sont rentrées dans l'ordre. C'est pourquoi il convient de revoir les conditions d'application du marché du 6 janvier 2014 (date d'effet du marché) jusqu'au 17 janvier en fonction des jours de présence effective sur le site et en fonction des aménagements de gestion réalisés à la demande de la CAPC (permanences en mairie de Châtellerault, pour une gestion minimale hors site) pendant la période de retrait.

*** * * * ***

VU la délibération n°12 du conseil communautaire du 2 décembre 2013, relative à l'attribution du marché de gestion et d'entretien des deux aires d'accueil et du terrain de grands passages des gens du voyage de la CAPC,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 portant délégation du conseil au bureau,

Délibération du bureau communautaire

du 12 mai 2014

n° 10

page 2/2

CONSIDERANT le droit de retrait qu'a exercé la société Hacienda à compter du 19 décembre 2013, et tout particulièrement du 6 janvier au 17 janvier 2014,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 ci-joint au marché de gestion et d'entretien des deux aires et du terrain de grands passages des gens du voyage de la CAPC avec la société L'Hacienda SG2A, domiciliée 355, rue des Mercières 69140 RILLIEUX LA PAPE. Le montant du marché est porté à 149 375,21 € T.T.C pour l'année 2014 (au lieu de 151 560,40 € T.T.C.), le montant du marché pour les années 2015 et 2016 restant inchangé.

Les dépenses relatives à ce marché seront imputées sur l'imputation 6188/4560 aux sous-fonctions concernées.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 19/05/14, n° 4913
Publié au siège de la CAPC, le 16/05/14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER